

<http://divergences.be/spip.php?article2811>



Jean-Pierre Garnier

« Vers une urbanité sécuritaire



- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2012 - NÂ° 30. Mars 2012 - Français - RÉSISTANCES...RÉFLEXIONS... -

Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2012

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

À l'heure où la nécessité de « défendre la ville » est en fait, l'ordre social capitaliste qui s'impose à celle-ci est contre un ennemi d'autant plus omniprésent qu'il est de moins en moins définissable [1], un nouveau « modèle » d'organisation et de fonctionnement de l'espace se met en place. À celui de la « ville-forteresse », décrit et dénoncé par le sociologue étatsunien Mike Davis, interdisant la pénétration de certains lieux aux fauteurs de troubles réels ou potentiels, se superpose maintenant, en se combinant avec lui, celui de « la régulation des flux par la séparation des circulations selon les publics de façon à éliminer les risques de friction sociale et humaine » [2]. La protection physique de certains espaces va de pair désormais avec la gestion des déplacements. Telle est bonne nouvelle annoncées par l'architecte, toujours à l'affût d'innovations sécuritaires dans le champ urbain [3].

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L266xH400/Train_banlieue_9179-2-5c977.jpg

On est au-delà de la prévention situationnelle classique où il s'agissait d'« aménager les lieux pour prévenir le crime », de les (re)configurer pour influencer sur les comportements (architecture dissuasive) à l'aide de tout une série de dispositifs matériels de protection : murs, barrières, clôtures, grilles, glacis, fossés, haies renforcées. Auxquels s'ajoutent digicodes, caméras et vigiles. En éliminant également tous les éléments qui peuvent inciter les délinquants réels ou potentiels à se considérer sur leur terrain (impasses, recoins, tunnels, passerelles, coursives, hall traversants, toits-terrasses...). Le tout donne naissance à une ville bunkerisée, panoptique et paranoïaque, composée d'enclaves verrouillées repliées sur elles-mêmes, protégeant leurs habitants ou leurs usagers légitimes contre les individus indésirables. Cela demeure, mais n'est plus suffisant pour garantir la « paix civile ».

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L400xH270/Bobigny_0459-4-2afb.jpg

Il s'agit maintenant de constituer en plus un espace adaptable à toutes les situations, même celles où la société qui les engendre n'a plus de prise. Celle-ci, en effet, serait mouvante, obligeant les citoyens à se mouvoir dans l'incertitude. Elle serait devenue « liquide » pour reprendre la métaphore du sociologue Zygmunt Bauman [4]. Et, « des incivilités au terrorisme, en passant par les agressions et les violences urbaines », note l'architecte Paul Landauer citant l'incontournable « criminologue » Alain Bauer, qui est à sa discipline ce que ce dernier est à la sociologie [5], la délinquance est elle-même à l'image de la société : « de plus en plus mouvante et volatile [6] ». L'heure est donc à anticiper l'imprévisible. à envisager l'improbable. Tout peut arriver partout et n'importe quand. On parlera à ce propos de la nécessité d'une « gouvernance de l'aléatoire ». « Face à une insécurité plurielle et mouvante, la sûreté ne peut être que globale et évolutive », affirment les auteurs d'un manuel destiné à aider les architectes, urbanistes et paysagistes à « s'emparer du champ de la sécurité » [7].

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L378xH283/Bercy_prison-db22c.jpg

De fait, de même que l'insécurité ne serait plus comme jadis le fait exclusif des « classes dangereuses », elle ne serait plus le propre de lieux déterminés, « de rues désertes et de quartiers mal famés », même si les zones de relégation, baptisées « sensibles », où sont parquées une partie des classe populaires figurent en bonne place parmi celles à « rénover » pour les « pacifier ». Aujourd'hui, les espaces urbains considérés comme les plus « à risques » sont ceux les plus fréquentés par des gens de toutes sortes : infrastructures de transport, galeries commerciales, équipements de loisir, places de centre-ville... Dès lors, l'urbanisme sécuritaire classique ne suffit plus. Outre qu'elles se sont diversifiées, « les population devant être contrôlées se manifestent tout à la fois de manière indistincte et mobile. » Ce qui oblige à recourir à un « urbanisme "intelligent" » comme on parle de technologie "intelligente" capable de modifier ses aménagements au gré des circonstances [8] ».

En quoi consiste concrètement cette « intelligence » ? À mettre en place des dispositifs de séparation et de canalisation des publics, à limiter les croisements pour éviter les embouteillages et la congestion propices à toutes sortes d'actes de malveillance des vols à la tire aux émeutes, et aussi à installer des « périmètres de sécurité » amovibles et extensibles servant à trier et filtrer les usagers en fonction de la légitimité accordée à leur présence dans les lieux à sécuriser et leur environnement immédiat, sans oublier les voies particulières réservées à la police pour permettre des interventions rapides. Ces techniques sont peu à peu diffusées dans l'ensemble des secteurs de

la ville, quel que soit le niveau de risque auquel ils sont exposés, par hantise des regroupements inopinés, des mouvements de foule, des rassemblements intempestifs et des débordements incontrôlés. Le but est d'inciter au déplacement et de dissuader le stationnement dans l'espace public. Les maîtres-mots sont « fluidité » et « mobilité », l'immobilité étant suspectée de bloquer, intentionnellement ou non, les flux. Le modèle est celui l'aéroport ou du stade et leurs abords pour déjouer les attentats terroristes ou les exactions des hooligans.

Néanmoins, ce modèle serait excessif et contre-productif, selon les promoteurs et adeptes d'un urbanisme sécuritaire plus « soft », soucieux de « concilier sécurité et urbanité [9] ». Si « la contrainte spatiale est beaucoup plus admise que la répression policière », note Thierry Oblet, encore faut-il qu'elle se fasse discrète pour excercer ses pleins effets, sous peine d'inquiéter les citoyens alors qu'il s'agit de les rassurer, en leur donnant l'impression fâcheuse de vivre dans un environnement urbain quelque peu carcéral. Aussi des architectes, les urbanistes ou les paysagistes sont-ils invités à faire assaut de créativité pour rendre avenants les espaces qu'ils sécurisent.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L237xH400/Beaugrenelle_7140-5-e5ebb.jpg

L'archistar Jean Nouvel, par exemple, excellerait dans cet art de la « ruse », si l'on en croit Paul Landauer, qui éprouve au passage le besoin de se référer à la métis des Grecs de l'Antiquité pour donner un tour savant à son propos. À le lire, J. Nouvel serait « passé maître dans l'invention et la mise en pratique de dispositifs subtils visant à masquer le contrôle et la protection d'espaces privés mais ouverts au public ». Certes, celui qui fréquente l'Institut du Monde arabe (IMA), la Fondation Cartier ou le Musée des Arts premiers...) compte peu d'« indésirables » et autres « malfaisants » ciblés d'ordinaire par l'architecture sécuritaire. Mais, on ne sait jamais. D'autant qu'il pourrait bien venir à l'idée de gens lettrés et bien éduqués appartenant aux franges de la petite bourgeoisie intellectuelle menacées par la prolétarianisation de choisir ces hauts-lieux de la culture noble pour manifester leur « indignation ». Toujours est-il que l'on ne saurait contester l'aptitude de J. Nouvel à « adapter les formes de ses projets aux évocation de la sécurité ».

En 1981, lors de la conception du premier édifice, l'IMA, on en était encore à l'architecture de prévention situationnelle ancienne formule, c'est-à-dire visant avant tout la protection. L'objectif est alors de camoufler cette visée première. Ce que J. Nouvel accomplira en aménageant devant la façade principale un faux parvis clôturé par un grillage dissimulé dans une haie interrompue par des stèles blanches hautes et massives qui se dressent telles des sculptures alors qu'elles servent de point d'appui aux grilles d'entrée. L'apparence d'un prolongement l'espace public jusqu'au pied de l'édifice fera oublier aux visiteurs, comme P. Landauer en félicite son confrère, que « l'institut s'ouvre, de tous côtés, sur un enclos entièrement privé et vidéosurveillé ».

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L263xH400/Metro_checkpoint-2-99eb0.jpg

Avec la Fondation Cartier, inaugurée en 1994, on passerait à une « nouvelle étape dans le développement de la ruse ». J. Nouvel jouerait cette fois avec la « visibilité », pour ne pas dire la transparence, pseudo-concept cher aux architectes soucieux de doter leurs œuvres d'un look « démocratique », notamment quand elles abritent des sièges sociaux d'entreprises ou les instances dirigeantes de la bureaucratie étatique. L'alignement le long du boulevard Raspail de panneaux de verre qui se confondent avec les façades du bâtiment, en verre elles aussi, rend visible du dehors le jardin privé situé dans l'intervalle, ce qui contribuerait à faire passer la Fondation Cartier pour un « édifice public entièrement accessible ». Et P. Landauer, toujours admiratif, de conclure : « il suffit de donner à voir au passants les limites du fond de la parcelle pour que s'estompe la conscience du contrôle des entrées sur rue ». Il faut pourtant passer vite pour ne pas voir l'édicule de la billetterie que J. Nouvel, recourant à la « ruse » éprouvée mais éculée de la dissimulation, a eu peine à masquer derrière une grille.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L255xH383/Batignolles_1276-1f4d6.jpg

Au dire de P. Landauer, l'édification du Musée des Arts premiers voulu par le Président Chirac, va néanmoins donner à J. Nouvel l'occasion de faire un pas supplémentaire en matière de « ruse ». L'idée est de faire perdre aux visiteurs la « conscience des seuils à franchir » pour pénétrer dans le musée tout en empruntant un parcours dûment programmé. Là encore, les panneaux vitrés et la végétation sont appelés à la rescousse, auxquels s'ajoutent la mise

sur pilotis du bâtiment et le dosage des éclairages extérieurs et intérieurs, pour placer les cheminements imposés par la répartition « rationnelle » des flux sous le signe de la découverte. Plus surveillés et contrôlés que jamais, les visiteurs auront ainsi l'illusion de pouvoir se déplacer dans ces lieux au gré de leurs envies.

Aussi perfectionnés soient-ils, cependant, ces subterfuges ne sauraient résoudre la contradiction à laquelle se trouvent confrontés les architectes-urbanistes-paysagistes qui s'évertuent, sous la pression de leurs commettants publics, en particulier les municipalités, à faire rimer sécurité et sociabilité, au lieu de les opposer. En effet, pour efficaces qu'elles soient en termes de pacification urbaine, les stratégies fondées sur la séparation des usagers et la spécialisation des usages (commerce, sport, art, fête...) pour éviter les conflits et les confrontations, ne vont pas dans le sens d'une « consolidation du lien social », objectif unanimiste et consensuel rituellement évoqué dans les discours des « décideurs » en matière de politique urbaine et dans la prose des chercheurs qui leur sont inféodés.

Ignorant délibérément la division de la société et, donc de la Cité, en classes, les inégalités criantes qui en résultent et les antagonismes qu'elle engendre, ces bons apôtres qui rêvent d'une « ville citoyenne » où chacun concourrait à la sécurité de tous se font les chantres d'un espace public apte à « donner lieu à une rencontre entre des êtres libres et égaux [10] ». Or, déplorent-ils, les stratégies qui priorisent le maintien de l'ordre au détriment du « vivre ensemble » vont à l'encontre de la

« préservation d'un espace commun entre les hommes [...] nécessaire à la sécurité elle-même, car elle seule garantit un partage et une juste distance entre les usagers, les habitants, les citoyens ou les visiteurs. [11] » D'où une série de questions ineptes érigées en problématiques scientifiques :

« comment provoquer la rencontre dans des villes conçues pour éviter que les gens se croisent ? Y-a-t-il un partage collectif possible dans des lieux hiérarchisés en fonction du degré de connaissance à l'inconnu étant perçu comme un intrus, voire un suspect et de l'identité [12] » ? La réponse est à la hauteur, si l'on peut dire, des questions posées : mettre à profit « la prise en compte de la sécurité dans les projets urbains et architecturaux » pour « trouver la bonne distance entre les habitants, les citoyens, les usagers et les visiteurs. Ni trop près ni trop loin, ni trop séparés ni trop ensemble, ni trop en mouvement, ni trop immobiles ». Bref, la distance sociale étant postulée intangible, c'est la distance spatiale qui servira de variable d'ajustement. Les hommes et femmes de l'art sommés d'affirmer leur capacité à répondre aux problèmes de sécurité ont donc du pain sur la planche !

<http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L203xH305/securedownload-1585a.png>

Le grand manitou de l'urbanisme sécuritaire hexagonal ne se contente pas de prêcher et de préconiser. Il lui arrive aussi de mettre en œuvre les principes et les préceptes qu'il se plaît à rabâcher. Ainsi dans le cadre d'une opération de « sécurisation » de deux quartiers d'habitat social menée à Brest, qui lui ont valu en 2008, le Prix français de la prévention de la délinquance. La cible ? De jeunes dealers qui avaient l'habitude de squatter des halls d'immeubles et les abords immédiats, ce qui, évidemment, gênait autant les locataires que le bailleur social. Vient d'abord le « diagnostic ». L'un concernait les « choix stratégiques des délinquants » : les lieux « offraient une bonne visibilité sur l'accès au site et étaient placés à proximité d'allées procurant les meilleures possibilités d'échappées » en cas de descente de police. L'autre portait sur les « raisons pour lesquelles les pratiques des habitants n'avaient pas permis d'empêcher ce type d'appropriation illégitime, voire violente, de ces lieux ». En bon professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme, imprégné comme l'ensemble de la corporation, d'idéologie spatialiste, P. Landauer imputera tant ce détournement d'usage que le manque de réaction des résidents à l'espace public qui n'avait « pas joué son rôle ». Il permettait la circulation mais non « l'arrêt et le partage des lieux ».

La solution allait dès lors de soi : aménager au cœur des deux sites des places « confortables et accueillantes », avec des bancs, donnant directement sur les entrées d'immeubles, elles-mêmes reconfigurées et tout de même dotées de digicodes et de lecteurs de badges, où

« peuvent se croiser à toute heure les citoyens et les habitants du quartier ». Placés sous l'œil des passants, les délinquants n'ont alors plus qu'à bien se tenir ou à déguerpir. Une

opération bénéfique : deux ans plus tard, se réjouit P. Landauer, les auteurs de troubles avaient presque totalement disparu. Il aurait pu néanmoins constater si ses pas l'avaient guidé un peu plus loin, que les dealers avaient transféré leurs activités à quelques centaines de mètres de là. « Effet plumeau », commentent les policiers brestois : on peut déplacer la poussière, mais il en faudrait plus pour la faire disparaître. Peu importe : pour les défenseurs de l'espace défensif et défendable, sa configuration « peut remédier très directement aux situations d'insécurité qui, au-delà des problèmes sociaux [sic],

relèvent parfois de conflits d'appropriation ou de manque d'espace pour être ensemble ». Lesdits problèmes sociaux peuvent donc perdurer voire s'aggraver. Il restera toujours des architectes, des urbanistes et des paysagistes assermentés pour en « réguler » spatialement la non solution.

Post-scriptum :

Article publié dans la revue CQFD, février 2012.



[1] Thierry Oblet, *Défendre la ville. La police, la ville et les habitants*, coll. *La ville en débat* PUF, 2008

[2] Paul Landauer, *L'architecte, la ville et la sécurité*, coll. *La ville en débat*, PUF, 2009. Architecte normalisateur et normalisé, Paul Landauer est l'idéologue de pointe en France de l'urbanisme sécuritaire, dont il est aussi un maître d'œuvre reconnu

[3] Thierry Oblet, *op. cit.*.

[4] Zygmunt Bauman, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsessions sécuritaires*, Le Seuil, 2007.

[5] Mathieu Rigouste, *Les marchands de peur*, Libertalia, 2010.

[6] Paul Landauer, *L'architecte, la ville et la sécurité*, *op.cit.*

[7] *Guide des études de sûreté et de sécurité publiques*, La Documentation française, 2007. L'un des deux concepteurs et coordinateurs de cet ouvrage collectif anonyme n'est autre que Paul Landauer. L'autre est Éric Chalumeau, directeur du cabinet Icade-Suretis, filiale de la société immobilière Icade, elle-même filiale de la Caisse des Dépôts. Commissaire divisionnaire honoraire et Président du Syndicat du Conseil en Sûreté, il est présenté comme un expert hors pair dans ce domaine en pleine expansion.

[8] Paul Landauer, *L'architecte, la ville et la sécurité*, *op.cit.*

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.*

[12] *Ibid.*